

## Changer d'assurance en cours de prêt, c'est possible !

Depuis l'application de la loi Lagarde au 1<sup>er</sup> Septembre 2010, vous avez la possibilité de contracter l'assurance emprunteur de votre choix pour votre prêt immobilier. Il est même possible de changer d'assurance en cours de prêt. **CREDIXIA**, spécialiste de l'assurance de prêt, vous propose de bénéficier d'une remise pouvant atteindre **40% d'économie sur votre Assurance de Prêt à garanties équivalentes**.

### **Changer d'assurance emprunteur en cours de prêt est possible**

Que vous ayez souscrit à l'assurance groupe ou à une délégation d'assurance lors de la mise en place de votre prêt immobilier, vous avez la possibilité de changer de contrat en cours de remboursement. Cependant, il faut suivre un certain nombre de règles afin que l'opération se déroule dans les meilleures conditions.

Dans un premier temps, attaquez-vous à votre contrat d'assurance en cours, celui que vous avez souscrit en même temps que votre crédit immobilier. Avec l'accord de la banque, l'emprunteur a la possibilité de résilier son contrat en respectant les conditions générales de celui-ci. La banque peut refuser la résiliation seulement si les garanties du nouveau contrat sont inférieures à celles de l'ancien.

Ensuite, cherchez une nouvelle assurance de prêt adaptée à vos besoins et à votre budget ! Une fois le nouveau contrat choisi, consultez votre conseiller bancaire afin de procéder à la résiliation de l'ancienne assurance, en suivant la procédure. En effet, vous devrez respecter la date d'échéance (souvent annuelle) de votre prêteur.

### **Economisez jusqu'à 40% sur le coût de l'assurance.**

En choisissant une délégation d'assurance chez CREDIXIA, le client peut réaliser **jusqu'à 40% d'économie** sur le coût total de son assurance de prêt, et bénéficier d'une solution d'assurance performante car adaptée à son profil. Le client bénéficie d'un tarif sur mesure (distinction homme/femme, fumeurs/non fumeurs, cadre/non cadre, jeunes, ...) donc plus compétitif. Autres avantages de l'assurance individuelle : la possibilité de souscrire un prêt jusqu'à 250 000 € sans examens médicaux et d'assurer des clients jusqu'à 85 ans en Décès / Invalidité. **Chez CREDIXIA nous cherchons à proposer la qualité à un prix juste, c'est pourquoi le client paie une cotisation adaptée à son profil.**

***A propos de CREDIXIA*** : Créée en 1999, CREDIXIA est une SAS spécialisée dans le courtage en crédits immobiliers et assurances de prêts. Son rôle d'intermédiaire bancaire lui permet d'obtenir pour ses clients le meilleur taux de crédit immobilier associé aux conditions les plus avantageuses. En 12 ans d'expérience, CREDIXIA a su développer une offre de qualité assortie d'avantages attractifs :

- 0€ de Frais de Courtage sur internet, en agence chez CREDIXIA
- 0€ de Frais de Dossier auprès de la banque qui financera le projet
- Le Meilleur accord sous 15 jours ouvrés
- Un suivi gratuit et personnalisé avec un conseiller privilégié
- Assurance de prêt moins chère et aux mêmes garanties que celles des banques